

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 05 septembre 2024

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 20/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Rebucini C. représenté par Jouhaud L.
Tournillac C. représentée par Jeambenoit E.

Délibération : 2024-035**Objet : BOURG TRAITEUR – Avenant n°01 au contrat initial.**

Madame le Maire rappelle aux Elus la délibération n°2023-027 en date du 27 juin 2023 approuvant le contrat proposé par Bourg Traiteur pour la fourniture des repas à la cantine.

Durant l'année scolaire 2023/2024, le contrat prévoyait un coût du repas à hauteur de 3,84 € TTC.

Comme chaque année et comme le permet le contrat, le coût du repas pour l'année scolaire 2024/2025 a fait l'objet d'une augmentation d'environ 3,13% révisant ainsi le prix du repas à hauteur de 3,96€ TTC.

Madame le Maire informe les Elus qu'au vu des délais et de la date fixée pour cette séance de conseil, elle a fait le choix, de par ses délégations, de signer l'avenant n°01 en date du 10 juillet 2024. La présente délibération permet de régulariser la situation et d'informer les Elus de l'augmentation tarifaire qui sera appliquée dès la rentrée scolaire 2024/2025.

Après exposé des termes de l'avenant n°01, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°01 de Bourg Traiteur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document avec Bourg Traiteur afin de préserver la continuité de ce service.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Cécile LE CARFF

Bourg Traiteur

depuis 1990



3 rue Guichenon,
01000 Bourg-en-Bresse

Tél : 04 74 24 68 60

www.bourg-traiteur.com

AVENANT N°1 **AU CONTRAT SIGNE LE 28 juin 2023**

Entre les Soussignés :

- **SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE - BOURG TRAITEUR**
dont le siège social est situé 3 rue Guichenon à BOURG EN BRESSE (01000)

inscrit au RCS B 392 100 574

dont l'agrément sanitaire est FR 01 053 021 CE

d'une part,

et

Mairie de CHANAY, localisée 32 Rte de Seyssel, 01420 Chanay, représentée par Madame Elisabeth JEAMBENOIT en sa qualité de Maire,

ci-après dénommée « Client »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit quant à **L'ARTICLE 1 « OBJET »**

BOURG TRAITEUR s'engage à fournir de façon habituelle des repas livrés au restaurant scolaire de CHANAY, destinés aux enfants de l'école

Les menus sont communiqués le mois précédent.

Il est convenu ce qui suit quant à **L'ARTICLE 2 « PRIX »**

Les prix des repas sont fixés à partir du 1^{er} septembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025 à :

Repas enfant:

prix révisé 2024/2025 : 3.75 € HT 3.96 € TTC TVA 5.5%

Prestation appliquant la **Loi EGALIM**: au moins 50% de produits labellisés éligibles dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.



Ces prix englobent la livraison dans le local aménagé à cet effet.

Les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait à Bourg en Bresse, le 10 juillet 2024

MAIRIE DE CHANAY

Madame le Maire

Elisabeth JEAMBENOIT

SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE

BOURG TRAITEUR

Frédéric GIROUD